



Le Maire de Saint Martin de Laye et son conseil municipal vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

Vous êtes conviés à la cérémonie des vœux qui aura lieu vendredi 24 janvier à 19h à la salle des fêtes.

Message de Christophe GALAN, Maire de Saint Martin de Laye

C'est avec le sentiment d'une très grande responsabilité que j'endosse l'habit de premier magistrat de notre village pour finir le mandat de notre ancien maire, Jean-François Martinez. Je serai guidé dans ma fonction par le sens du service public, et le respect de l'intérêt général.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal de me faire confiance pour cette tâche. Ensemble, nous nous efforcerons de continuer le travail engagé avec notre ancien maire. À très bientôt.



Hommage

En souvenir de notre ancien maire, le conseil municipal souhaite baptiser l'école communale « École Jean-François MARTINEZ ». Nous vous espérons nombreux le 10 février à 16h pour cette cérémonie d'hommage.



Comment utiliser le transport gratuit à la demande vers Saint-Denis-de-Pile avec CALIBUS+ ?

Ouvert à tous

Matinée d'information

Mardi 28 janvier 2020
de 9h à 12h
Mairie de Saint-Martin-de-Laye



Un agent de la CALI sera présent en mairie

Pour répondre à toutes vos questions sur le réseau de transport de proximité et son fonctionnement, rendez-vous **mardi 28 janvier entre 9h et 12h** à la mairie de Saint Martin de Laye

Attention ! Nouveaux horaires à partir du 6 janvier. Consultez les modifications sur www.calibus.fr

La mairie vous accueille

Lundi, Mardi, Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h & Vendredi de 9h à 12h.
Tél. : 05.57.49.40.44 - mairie.stmartindelaye@orange.fr - www.saintmartindelaye.com

Environnement

En 2017, la commune de Saint Martin de Laye s'est positionnée en faveur de l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires en participant à l'opération « Zéro Phyto » : nous n'utilisons plus de produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces publics, nous essayons de réduire notre consommation d'eau pour l'arrosage notamment grâce au paillage des massifs et choisissons de planter des essences résistantes et peu gourmandes.

Pour aller plus loin encore dans la protection de l'environnement, la commune de Saint Martin de Laye a choisi de s'engager dans la démarche « Zéro Waste ».

Zéro Waste, qu'est-ce que c'est ?

L'Etat français poursuit la dynamique européenne visant à réduire à la source notre consommation de plastique via la Loi de Transition écologique pour la croissance verte (interdiction des pailles, touillettes, assiettes en matière plastique en 2020) et Loi EGAlim (interdiction des piques à steak, couvercles à verres jetables, pots de glace, saladiers et boîtes en 2020, interdiction d'utiliser des contenants en plastique dans les cantines au 1er janvier 2025).

A l'échelle du Territoire, l'assemblée générale du SMICVAL a voté en faveur de cette démarche visant à réduire l'utilisation du plastique à usage unique à travers sa stratégie politique Impact.

Les communes membres ont donc été invitées à se positionner en s'engageant à :

- Élargir l'interdiction de la mise à disposition de bouteilles d'eau plastiques dans les cantines scolaires au 01/01/2020 à toutes les activités et événements communaux : réunion interne, conseils municipaux, manifestations, équipements sportifs/culturels etc.
- D'une manière générale, les contenants jetables à usage unique n'étant pas une solution pérenne, même biosourcés ou biodégradables, l'usage unique sera interdit. Le réutilisable sera alors privilégié à chaque occasion.
- De mettre en conformité les cantines scolaires (stopper l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique) plus rapidement que la programmation fixée par la loi, soit au 1er janvier 2022, même dans les collectivités territoriales de moins de 2000 habitants.

Ensemble, préservons la planète !

Brûlage des déchets

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est strictement interdit toute l'année. Vous trouverez ci-dessous des informations utiles pour les valoriser tout en préservant l'environnement. Le dépliant complet, édité par l'ADEME et l'ARS, à votre disposition à la mairie ou téléchargeable sur notre site internet www.saintmartindelaye.fr.



Ne brûlez pas vos déchets verts....

Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.

Au-delà des **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendie**, le brûlage à l'air libre émet de **nombreux polluants** en quantité importante, dont les **particules**, qui véhiculent des composés **toxiques et cancérigènes** : **particules**, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.



La France compte 3,5 millions de personnes souffrant d'asthme

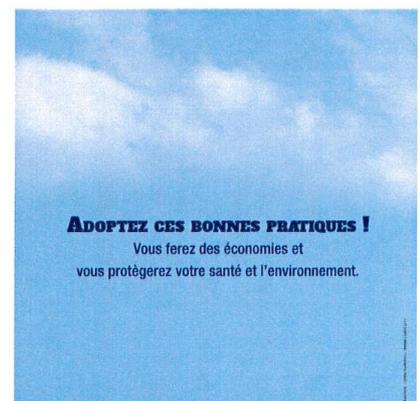
Les **particules fines** sont un facteur majeur du nombre et de l'intensité des **crises d'asthme et d'allergies**. Elles sont également à l'origine d'un grand nombre de décès anticipés : environ **48 000 décès évitables en France** dont **3 500 en Nouvelle-Aquitaine et 956 en Gironde**. (ARS, Santé Publique France, Juin 2016)

La collecte en déchetterie en Gironde

Vos déchets verts seront valorisés sous forme de compost

83 déchetteries sur le département dont 38 acceptent les déchets professionnels

15 plateformes de compostage réparties sur le territoire



EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :

ADEME Nouvelle-Aquitaine
Prévention et gestion des déchets
www.s2covele-aquitaine.ademe.fr

ARS Nouvelle-Aquitaine
Effets sur la santé
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

P.A.M.E.L.A.

- Point
- Accueil
- Mobile
- Ecoute
- Liaison
- Accompagnement



Les lieux et horaires de permanences ne sont pas figés : ils changent chaque semaine. Le camping-car change de lieu toutes les demi-journées.

Vous êtes :

- Sans domicile
- Hébergé chez un tiers
- Sur le point de perdre votre logement

L'association Le Lien se déplace vers vous à bord d'un camping-car sur le territoire du Grand Libournais.

Venez nous rencontrer. . .



07.77.26.16.33 ou 07.77.26.16.31
pamela@assolelien.fr



<p>Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic des besoins et une évaluation sociale en lien avec les partenaires. - Aider les personnes à accéder à leurs droits en réalisant avec elles certaines démarches, en informant, en orientant vers les services compétents. - Inscrire les personnes dans le droit commun. - Instruire des dossiers (RSA, FAJ,...), si urgence. 	<p>Bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vous êtes : <ul style="list-style-type: none"> • Sans domicile. • Hébergé chez un tiers. • Sur le point de perdre votre logement. - A partir de 18 ans. 	<p>Prestations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux droits. - Connexion internet. - Douches, boissons, collations, dépannages alimentaires, couvertures, kits hygiène (tarifs symboliques). - Temps de vie informel pour lutter contre l'isolement social (jeux de société, temps d'échange, ateliers...).
<p>Fonctionnement</p> <p>Les personnes peuvent se présenter d'elles-mêmes au camping-car ou sur orientation d'un partenaire avec ou sans rendez-vous fixé.</p>	<p>Partenaires</p> <p>L'accompagnement est réalisé en coordination avec différents partenaires liés au logement et à la situation sociale.</p>	<p>L'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une directrice. - Deux intervenants sociaux.

Association Le Lien

**2 rue Lataste
33500 Libourne**

Les plannings des permanences sont disponibles auprès de nos partenaires : MDS, MSA, MSAP, PASS, CDC, mairies, mission locale, centres sociaux, associations caritatives, 115...

Dispositif Réa'J

Repérage et accompagnement des jeunes de moins de 30 ans



- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes : Une priorité du Département de la Gironde, chef de file de l'insertion sociale et professionnelle
- En Gironde les jeunes sont particulièrement exposés au chômage et à la pauvreté ¹
- En Gironde, Une compétence départementale réaffirmée par la loi NOTRe « mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilités, au développement social à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes ».
- Une action pour les Jeunes de moins de 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation, non accompagné par les partenaires et résidents sur l'un des 3 territoires : Médoc, Haute Gironde / Libournais, Sud Gironde
- Repérer et proposer aux jeunes un accompagnement social et/ou professionnel leur permettant de reprendre confiance en l'avenir et de s'impliquer dans un parcours d'insertion
 1. Repérage des jeunes
 2. Accueil et diagnostic
 3. Proposer 3 types d'accompagnement :
 - Un accompagnement éducatif soutenu
 - Un accompagnement global à visée d'insertion professionnelle
 - Un accompagnement en sécurisation de parcours
 4. Favoriser le lien avec les actions de droit commun et le service public de l'emploi
- 3 plates-formes territorialisées avec l'ensemble des partenaires impliqués dans l'action sociale et citoyenne : Sud Gironde, Haute Gironde - Libournais et Médoc

Votre contact :

Delphine CRESTÉ – Référente Haute-Gironde – Libournais
Tel : 07.71.06.11.94 – E-mail : dcreste@anthea-rh.com

¹ 25% des jeunes de 15/24 ans ne sont pas insérés professionnellement en Gironde, les moins de 30 ans constituent le groupe le plus exposé à la pauvreté → 22,5% en 2013 - OGPP, ibid., et INSEE, 2016, Dossier complet INSEE sur la Gironde.

Ne reste pas à l'écart.
#Réa'J
Plateforme de repérage et d'accompagnement des jeunes

3 plateformes disponibles en Gironde

- ▶ **Médoc**
13 rue du Palais de Justice, Lesparre-Médoc
06 36 48 18 38
- ▶ **Haute Gironde/Libournais**
29 cours Tourny, Libourne
07 71 06 11 94
- ▶ **Sud Gironde**
12 rue Maubec, Langon
06 87 64 74 88

Mon calendrier de collecte : SAINT MARTIN DE LAYE

Jan. 2020	Feb. 2020	Mar. 2020	Avr. 2020	Mai. 2020	Jun. 2020	Jul. 2020	Aou. 2020	Sep. 2020	Oct. 2020	Nov. 2020	Dec. 2020
Mer. 01 (Férié)	Sam. 01	Dim. 01	Mer. 01	Ven. 01 (Férié)	Lun. 01 (Férié)	Mer. 01	Sam. 01	Mar. 01	Jeu. 01	Dim. 01 (Férié)	Mar. 01
Jeu. 02	Dim. 02	Lun. 02	Jeu. 02	Sam. 02	Mar. 02	Jeu. 02	Dim. 02	Mer. 02	Ven. 02	Lun. 02 (Férié)	Mer. 02
Ven. 03	Jeu. 03	Mar. 03	Ven. 03	Dim. 03	Mer. 03	Ven. 03	Lun. 03	Jeu. 03	Sam. 03	Jeu. 03	Jeu. 03
Sam. 04	Ven. 04	Mer. 04	Sam. 04	Lun. 04	Jeu. 04	Sam. 04	Mar. 04	Ven. 04	Dim. 04	Mer. 04	Ven. 04
Dim. 05	Jeu. 05	Mer. 05	Dim. 05	Mar. 05	Ven. 05	Dim. 05	Mer. 05	Sam. 05	Lun. 05	Jeu. 05	Sam. 05
Lun. 06	Mar. 06	Jeu. 06	Lun. 06	Jeu. 06	Mer. 06	Lun. 06	Jeu. 06	Dim. 06	Mar. 06	Ven. 06	Dim. 06
Mar. 07	Jeu. 07	Mer. 07	Mar. 07	Mer. 07	Dim. 07	Mar. 07	Ven. 07	Lun. 07	Mer. 07	Sam. 07	Lun. 07
Sam. 08	Mer. 08	Jeu. 08	Jeu. 08	Jeu. 08	Lun. 08	Mer. 08	Sam. 08	Mar. 08	Jeu. 08	Dim. 08	Mar. 08
Dim. 09	Ven. 09	Mer. 09	Dim. 09	Ven. 09 (Férié)	Mar. 09	Jeu. 09	Mer. 09	Jeu. 09	Ven. 09	Sam. 09	Mer. 09
Lun. 10	Mer. 10	Dim. 10	Ven. 10	Sam. 09	Mer. 10	Ven. 10	Lun. 10	Jeu. 10	Dim. 10	Lun. 09	Jeu. 10
Mar. 11	Jeu. 11	Jeu. 11	Sam. 11	Dim. 10	Jeu. 11	Sam. 11	Mar. 11	Ven. 11	Sam. 11	Mar. 10	Ven. 11
Mer. 12	Mer. 12	Jeu. 12	Dim. 12	Lun. 11	Ven. 12	Dim. 12	Mer. 12	Mer. 12	Lun. 12	Mer. 11	Ven. 12
Jeu. 13	Jeu. 13	Ven. 13	(Férié)	Mar. 12	Sam. 13	Lun. 13	Mer. 13	Sam. 13	Lun. 13	(Férié)	Sam. 12
Ven. 14	Ven. 14	Sam. 14	Lun. 13	Mer. 13	Dim. 14	Mar. 14	Jeu. 14	Dim. 14	Mar. 14	Jeu. 12	Dim. 13
Sam. 15	Sam. 15	Dim. 15	(Férié)	Jeu. 14	Lun. 15	Mer. 15	Ven. 15	Lun. 15	Mer. 15	Ven. 13	Lun. 14
Dim. 16	Dim. 16	Lun. 16	Mar. 14	Mer. 14	Mar. 16	Mer. 16	Sam. 15	Mer. 16	Jeu. 15	Ven. 14	Mar. 15
Lun. 17	Lun. 17	Mer. 17	Mer. 15	Ven. 15	Mer. 17	Jeu. 16	Dim. 16	Jeu. 17	Ven. 16	Sam. 14	Mer. 16
Mar. 18	Mar. 18	Jeu. 18	Jeu. 16	Sam. 16	Jeu. 18	Ven. 17	Lun. 17	Ven. 18	Sam. 17	Dim. 15	Jeu. 17
Jeu. 19	Jeu. 19	Mer. 19	Ven. 17	Dim. 17	Mer. 19	Sam. 18	Mar. 18	Mer. 19	Dim. 18	Mar. 17	Ven. 18
Ven. 20	Ven. 20	Jeu. 20	Sam. 18	Lun. 18	Jeu. 20	Dim. 19	Mer. 19	Sam. 19	Lun. 19	Mer. 18	Sam. 19
Sam. 21	Sam. 21	Ven. 21	Dim. 19	Mar. 19	Ven. 21	Mer. 20	Jeu. 20	Dim. 20	Mar. 20	Mer. 19	Dim. 20
Dim. 22	Dim. 22	Mer. 22	Lun. 20	Mer. 20	Dim. 21	Lun. 21	Sam. 22	Mar. 21	Mer. 21	Jeu. 19	Lun. 21
Lun. 23	Lun. 23	Jeu. 23	Mar. 21	Jeu. 21	Lun. 22	Mar. 22	Mer. 22	Dim. 22	Jeu. 22	Ven. 20	Mar. 22
Mar. 24	Mar. 24	Ven. 24	Mer. 22	Ven. 22	Mar. 23	Jeu. 23	Dim. 23	Mer. 23	Ven. 23	Sam. 21	Mer. 23
Mer. 25	Mer. 25	Sam. 25	Jeu. 24	Sam. 23	Jeu. 25	Ven. 24	Lun. 24	Jeu. 24	Sam. 24	Dim. 22	Jeu. 24
Jeu. 26	Jeu. 26	Dim. 26	Ven. 25	Dim. 24	Ven. 26	Sam. 25	Mar. 25	Ven. 25	Dim. 25	Lun. 23	Ven. 25
Ven. 27	Ven. 27	Lun. 27	Sam. 26	Lun. 25	Mer. 27	Dim. 26	Mer. 26	Sam. 26	Lun. 26	Mer. 25	(Férié)
Sam. 28	Sam. 28	Mar. 28	Dim. 27	Mar. 26	Sam. 27	Lun. 27	Jeu. 27	Dim. 27	Mar. 27	Mer. 26	Sam. 26
Dim. 29	Dim. 29	Mer. 29	Lun. 28	Mer. 27	Dim. 28	Mar. 28	Ven. 28	Lun. 28	Mer. 28	Jeu. 26	Dim. 27
Lun. 30	Lun. 30	Jeu. 30	Mar. 28	Jeu. 28	Lun. 29	Mer. 29	Sam. 29	Mar. 29	Jeu. 29	Ven. 27	Lun. 28
Mar. 31	Mar. 31	Mer. 31	Mer. 29	Mer. 29	Mar. 30	Jeu. 30	Dim. 30	Mer. 30	Ven. 30	Sam. 28	Mar. 29
Jeu. 31	Jeu. 31	Dim. 31	Jeu. 30	Ven. 30	Ven. 31	Ven. 31	Lun. 31	Mer. 31	Sam. 31	Dim. 29	Mer. 30
										Lun. 30	Jeu. 31

Les non-recyclables, Ordures ménagères

Les recyclables, Papier & Emballages

Les restes alimentaires, Bio-déchets

Même les jours fériés, vos bacs sont collectés ! (sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, qui sont rattrapés le samedi SUIVANT, aux heures de collecte habituelles)

Vos bacs sont collectés le matin à 4h, pensez à les sortir la veille au soir